



COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 27 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le vingt décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude DRUMEL, Première adjointe au Maire.

Nombre de membres : 33, en fonction : 32, qui ont délibéré : 25.

Etaient présents : M. Marc GUÉNIOT, M. Mistral BANA, M. Michel GAUTRON, M. Radouane HARRAR, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMÜCK, Madame Sophie DROZDOWIEZ, M. Patrick MALLY, M. Olivier RAULET, Mme Claudine CHATELAIN, Mme Pierrette DUSSART, M. Jean-Jacques BOURGERIE, Mme Brigitte KLEIN, M. Emmanuel BRION, Mme Christelle CAHART, M. Arnaud FAUCHERON, M. Sébastien BRACHET, Mme Estelle VORBURGER, M. Olivier BARBIER, Mme Noémie MAYET, M. Olivier LEPAGE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Francis BONNE à Madame Claude DRUMEL, Monsieur Michel BELDJOUDI à Madame Claudine CHATELAIN, Monsieur Roland NIVOY à Madame Estelle VORBURGER, Madame Eglantine MATOS à Monsieur Olivier RAULET.

Absentes excusées : Mesdames Jocelyne MAILLY, Sandrine BRECK, Martine GOFFINET, Geneviève DAUTEL-DAUTET, Myriam HIBLOT, Isabelle PARENT.

Secrétaire élue : Madame Noémie MAYET.

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 Novembre 2024.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2024, Madame la Première adjointe demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

D2024-79 : RAPPORT TRIENNAL SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS :

A la demande des services de l'Etat, les communes devaient organiser, **avant le 31 décembre 2024**, lors d'un conseil municipal la tenue d'un rapport triennal sur l'artificialisation des sols. Compte tenu de l'impossibilité de disposer des éléments explicatifs précis avant cette date, les élus adoptent à l'unanimité le report de ce débat lors de la première séance du conseil municipal de l'année 2025.

Adopté à l'unanimité.

D2024-80 : OUVERTURES DOMINICALES 2025 :

Sur proposition de Madame Claude DRUMEL, première adjointe, le calendrier des ouvertures dominicales prévues dans le cadre des dispositions de la loi Macron, pour l'année 2025, est adopté comme suit :

Janvier	Mai	Juin	Juillet	Août	Novembre	Décembre
Les 12 et 19	Le 25	Le 29	Le 6	Les 24 et 31	Le 30	Les 7, 14, 21, et 28

Adopté à l'unanimité.

D2024-81 : BAIL DE CHASSE :

Sur proposition de Monsieur MALLY, le conseil municipal autorise le maire à signer le nouveau bail de chasse. La commune dispose d'un bail unique qui regroupe toutes les parcelles louées à l'association de chasse. Il est établi pour une durée de 9 ans, du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2033, au tarif de 40 Euros l'hectare soit 10 200 €.

Adopté à l'unanimité.

D2024-82 : MAISON DE SANTÉ – ADOPTION DES AVENANTS POUR LES ENTREPRISES DEL GIGLIO ET PANNEL :

Les différents avenants transmis par Zoom Architecture pour les entreprises DEL GIGLIO et PANNEL sont adoptés comme suit :

- **PANNEL**
- Remplacement des volets roulants par des stores : 45,20 € HT soit 54,24 € €
- Fenêtres supplémentaires 2 vantaux avec les stores : 10 311,24 € HT soit 12 373,49 € TTC,
- **DEL GIGLIO**
- Suppression de 2 velux : - 1 620,00 € HT,
- Fourniture et pose d'une sablière neuve + fourniture et pose de chevron neuf : + 1 228,41 € HT.

Soit un avenant en réduction de 391,59 € HT soit 469,91 € TTC.

Les crédits sont prévus au budget 2024 et seront reportés au budget 2025.

Adopté à l'unanimité.

D2024-83 : EVOLUTION DES TARIFS DU PERISCOLAIRE :

Sur proposition de Monsieur Marc GUÉNIOT, Maire délégué de Bazeilles, le conseil municipal adopte l'augmentation des tarifs périscolaire suivants :

- Augmentation de 5 Euros par semaine pour les familles domiciliées à Bazeilles,
- Augmentation de 10 Euros par semaine pour les familles extérieures à Bazeilles.

Monsieur GUÉNIOT précise également que le renouvellement du PEDT a été signé. Cela va permettre à la commune de bénéficier de participations financières par la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes.

Adopté à l'unanimité.

D2024-84 : ADOPTION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES POUR 2025 :

Sur proposition de Monsieur Patrick MALLY, adjoint aux associations, le conseil municipal adopte les tarifs de location des salles de la commune de Bazeilles suivants :

<u>SALLE MONTVILLERS</u>		<u>TARIFS</u>
Location de salle pour café enterrement.	Gratuité pour les habitants de la commune.	50,00 €
Location de salle : une journée en semaine.	- Période estivale	262,00 €
	- Période hivernale :	312,00 €
Location de salle : WE pour fête ou autre manifestation.	- Période estivale :	546,00 €
	- Période hivernale :	646,00 €
Option : forfait de nettoyage.		100,00 €

<u>SALLE INFANTRIE DE MARINE</u>		<u>TARIFS</u>
Location de salle pour café enterrement.	Gratuité pour les habitants de la commune.	50,00 €
Location de salle : WE pour fête ou autre manifestation.	- Période estivale :	420,00 €
	- Période hivernale :	500,00 €
Option : forfait de nettoyage.		80,00 €

<u>SALLE RUBECOURT ET LAMECOURT</u>		<u>TARIFS</u>
Location de salle pour café enterrement	Gratuité pour les habitants de la commune	50,00 €
Location de salle : une journée en semaine	- Période estivale	126,00 €
	- Période hivernale :	151,00 €
Location de salle : WE pour fête ou autre manifestation	- Période estivale :	210,00 €
	- Période hivernale :	260,00 €
Option : forfait de nettoyage.		50,00 €

<u>SALLE DU BARBOT LA MONCELLE</u>		<u>TARIFS</u>
Location de salle pour café enterrement	Gratuité pour les habitants de la commune.	50,00 €
Location de salle : une journée en semaine	- Période estivale	126,00 €
	- Période hivernale :	151,00 €
Location de salle : WE pour fête ou autre manifestation	- Période estivale :	210,00 €
	- Période hivernale :	260,00 €
Option : forfait de nettoyage.		50,00 €

Le conseil adopte également la facturation d'une caution de 300,00 € pour les locations le week-end. Une remise de 50,00 € sera accordée une fois par an (année glissante) aux habitants de la commune de Bazeilles (par famille) pour la location d'une salle le week-end.

Adopté à l'unanimité.

D2024-85 : REMISE GRACIEUSE PARTIELLE POUR UNE LOCATION DE SALLE :

En raison de dysfonctionnements électriques lors d'une location le week-end du 24 août, le conseil municipal adopte à l'unanimité la remise gracieuse partielle de 75 €.

Adopté à l'unanimité.

D2024-86 : CONTRAT CNP 2025 :

Le contrat CNP est renouvelé dans les mêmes termes que l'année précédente pour l'assurance des personnels titulaires et contractuels.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité.

D2024-87 : CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION :

Sur proposition de Monsieur Marc GUÉNIOT, Maire délégué de Bazeilles, le conseil municipal adopte la création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée hebdomadaire de 24h afin d'assurer l'encadrement et l'accompagnement du service périscolaire dans le respect des dispositions réglementaires.

Adopté à l'unanimité.

D2024-88 : POLICE MUNICIPALE : ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE :

Sur proposition de Madame Claude DRUMEL, Première adjointe, le conseil municipal délibère sur le nouveau régime applicable à la filière « POLICE MUNICIPALE » à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce nouveau régime indemnitaire est composé d'une part fixe et d'une part variable.

Le conseil municipal adopte l'ensemble des modalités d'attribution du régime indemnitaire et le versement des montants suivants, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Indemnité spéciale de fonction et d'engagement – Part fixe : 612,89 €,
- Indemnité spéciale de fonction et d'engagement – Part variable mensuelle : 208,33 €,
- Indemnité spéciale de fonction et d'engagement – Part variable annuelle : maximum de 2.500,00 €, (Versement réalisé en juin et novembre),

Il est précisé que le versement de l'indemnité est maintenu pendant les congés. En cas de congés maladie ou longue maladie, longue durée ou grave maladie, le versement de l'indemnité sera effectué dans les mêmes conditions que le traitement principal.

Adopté à l'unanimité.

D2024-89 : AVANCEMENTS DE GRADES :

Le conseil municipal adopte les avancements de grade des 5 agents suivants qui remplissent les conditions nécessaires :

- Sophie BAZILLON au grade d'adjointe technique territoriale principale de 1^{ère} classe,
- Angélique COLSON au grade d'adjointe technique territoriale principale de 1^{ère} classe,
- Jean-Luc MARTIN au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,
- Jacques MERCIER au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,
- Honorine JOLLY au grade d'agent spécialisé principale de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Ces avancements seront effectifs au 1^{er} janvier 2025. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité.

Remerciements : Monsieur et Madame Guy LEPAGE

Informations diverses :

- Monsieur GUÉNIOT :
 - o Remerciements aux personnes qui ont participé à l'arbre de Noël (70 personnes),
 - o Un achat de chocolats est prévu pour le personnel,
 - o Retour sur la réunion avec la Gendarmerie,
 - o Parution du bulletin annuel de la commune début 2025,
- Monsieur GRASMÜCK :
 - o Révision du PLU : En attente du retour des services de l'Etat,
 - o Décès de Madame Florence ANTOINE ; Cérémonie le 2 janvier 2025.
- Monsieur MALLY :
 - o Remerciements de l'association VMEH.

Séance levée à 19h30.

Le Maire,
Francis BONNE.



3